



# Commune d'Autigny

## Aux agriculteurs

### FERMENTATION DE FOURRAGE

Mesdames, Messieurs,

En ce début de période d'engrangement, le Conseil communal, en association avec le commandant du corps des sapeurs pompiers, souhaite attirer votre attention par rapport aux dangers de la fermentation du foin et du regain.

Il s'agit en effet d'un **risque réel d'incendie** pour les exploitations agricoles; en cas de feu, les conséquences sont souvent désastreuses pour l'exploitant.

Aussi, nous vous demandons d'être attentifs à une éventuelle hausse de température. Il convient de procéder à des **mesures régulières** au moyen d'une **sonde** pendant **six semaines au moins après l'engrangement**.

Les règles suivantes sont à respecter :

- jusqu'à 55 °C, mesurer régulièrement la température ;
- à partir de 55 °C, il faut évacuer les gaz de fermentation par le percement de trous d'aération et de tranchées ;
- à partir de **70 °C**, il faut **immédiatement** alarmer les sapeurs-pompiers au numéro de téléphone **118**.

Des sondes à fourrage sont mises **gratuitement** à votre disposition. Il suffit de vous adresser à M. Florian Felder, Commandant CSPi Sarine Ouest, au 079 446 24 07, qui vous donnera tous les renseignements nécessaires.

En vous remerciant de votre attention, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Le Conseil communal d'Autigny